



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le
ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0123-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 19 octobre 2022**

Délibération n° 15

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 13 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
24/10/2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e) :

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Colette VIALLA Juridique - Patrimoine - Assurances

Objet : Parcelles BN 99 - 334 - 335 & 150 : convention de servitude au profit d'ENEDIS

Rapporteur : Caroline BARRE

La Société ENEDIS doit procéder prochainement au renouvellement d'un réseau électrique au lieu-dit « Les Salliens » Route de Coubon sur les parcelles suivantes, appartenant à la ville du Puy-en-Velay :

SECTIONS	N°S	LIEUX DITS	NATURE	SURFACES m²
BN	99	Les Salliens	Sol	3 399
BN	334	Le Buisson	Sol	618
BN	335	Le Buisson	Sol	900

Délibération n°15 du mercredi 19 octobre 2022

BN	150	Le Buisson	Sol
----	-----	------------	-----

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0123-DE

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Société ENEDIS a sollicité la ville du Puy-en-Velay afin de conclure une convention de servitude sur lesdites parcelles.

Cette convention a pour objet d'autoriser ENEDIS à :

- Abandonner les lignes basses tensions existantes,
- Reconstruire des lignes basses tensions souterraines,
- Reconstruire des lignes hautes tensions souterraines,
- Mettre en place deux coffrets type REMBT posés en saillie contre le muret de clôture,
- Reprendre les branchements sur les coffrets existants.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la signature de la convention de servitude jointe, relative aux parcelles cadastrées section BN N°s 99 – 334 – 335 & 150 situées sur la commune du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire de la commune du Puy-en-Velay ou son représentant à signer ce document ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 19 octobre 2022,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19
octobre 2022